

Les religions en France veulent une application « sereine » de la laïcité

Une première table-ronde était organisée lundi 17 octobre après-midi au Sénat à Paris sur le thème « Vécu et promesses de la laïcité dans le cadre de la loi de 1905 »



Les membres de la Conférence des responsables des cultes en France, reçus le 15 avril 2011 par le ministre de l'intérieur Claude Guéant.

Pour les responsables des cultes en France, c'est plus l'application que la loi de 1905 qui pose problème

Toutes les religions réunies ensemble sur la laïcité. C'est une première, dont l'initiative avait été annoncée au printemps, en pleine polémique sur la convention organisée par l'UMP sur « la laïcité et l'islam ». Les six membres de la toute jeune Conférence des responsables de culte en France avaient appelé dans une tribune commune à « bien garder sereinement le cap en évitant amalgames et risques de stigmatisation ».

Pour amorcer cette réflexion de fond, c'est la forme d'une table ronde organisée au Sénat en présence de représentants des institutions publiques qui a été retenue lundi (1). Le choix de la haute assemblée était symbolique. « Le Sénat est réputé prendre du recul », fait valoir Anouar Kbibeche, secrétaire général du Conseil français du culte musulman.

« Et puis, si les Églises et l'État sont séparés, les croyants, eux, ne sont pas séparés des autres citoyens », appuie Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont et vice-président de la Conférence des évêques de France. Certains auraient souhaité une ouverture plus large au public, mais les craintes de débordement ont prévalu. « Les conditions d'un débat paisible n'auraient pas été au rendez-vous », estime le représentant du CFCM.

« L'ESPRIT LIBÉRAL PERMET D'INTÉGRER L'ISLAM »

Sur le fond, c'est un « vécu apaisé » de la loi de 1905 qu'ont voulu mettre en avant la plupart des intervenants. À l'exception du pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France, pour lequel un toilettage de ses articles obsolètes s'impose, tous s'accordent à reconnaître la plasticité de la loi. « Depuis l'accord sur les associations diocésaines en 1924, plusieurs modifications de la loi, ainsi que la jurisprudence constante du Conseil d'État, ont permis aux catholiques de se situer paisiblement dans la société française comme des citoyens de plein droit », a ainsi fait valoir Mgr Simon.

« L'Église catholique a pu contribuer, notamment par les mouvements de jeunesse et les mouvements d'Action Catholique, à l'animation de la société française et à la formation de nombreux cadres de la société civile et/ou de l'État. »

Au nom du CFCM, Anouar Kbibeche a rappelé que « l'islam comme spiritualité a pu pendant longtemps être pratiqué paisiblement en France par des milliers de croyants sans que cela constitue un quelconque problème avec les dispositions de la loi de 1905 ». Quant « aux problèmes concrets » tels que la construction des lieux de cultes, « l'adaptation de l'offre en lieux de sépultures », ou encore l'abattage rituel, « des avancées notables ont été réalisées ».

Finalement, avance le président du Rassemblement des musulmans de France, « l'esprit libéral qui a prévalu depuis plus d'un siècle dans l'application de la loi 1905 permet sans la modifier d'intégrer l'islam dans le paysage culturel français d'une façon harmonieuse ».

« LES RELIGIONS SONT SOUPÇONNÉES DE REVENIR À UN STATUT ANTÉRIEUR »

Au fond, et comme le résume le grand rabbin Haïm Korsia, « la laïcité nous va parfaitement bien dès lors qu'elle est intelligente, c'est-à-dire lorsqu'elle nous permet de vivre notre croyance sans nous amputer de quelque chose, en dehors des motifs d'ordre public ».

Plus que la loi de 1905 elle-même, c'est donc davantage ce qu'ils considèrent comme de fausses lectures, de mauvaises interprétations qui posent problème aux responsables des cultes. « Certes, Aristide Briand, le rapporteur de la loi de 1905, avait affirmé que 'dans le silence des textes ou le doute sur leur exacte interprétation, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur. Mais sur le terrain, c'est la méfiance qui domine », a ainsi observé le pasteur Claude Baty.

« Les religions sont soupçonnées de revenir à un statut antérieur, celui du culte subventionné ! En réalité, elles ne veulent pas être écartées du débat public, et avoir des relations apaisées avec tous. Ce qui est au cœur de cette affaire, c'est de retrouver la confiance. » Pour Carol Saba, responsable de la communication de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, « l'État et les cultes ont vocation à être partenaires. Les cultes ne doivent être exclus que s'ils sont vraiment une menace. »

« ÉTONNANT DE FAIRE ABSTRACTION DE CEUX QUI EN SONT LES PARTENAIRES »

À ce sujet, la communauté musulmane a plus que d'autres des motifs d'inquiétude. « Parallèlement à la montée d'une certaine expression religieuse dite 'radicale, heureusement très minoritaire, nous assistons à la montée du racisme et de l'islamophobie, plongeant tout le pays dans un malaise », a ainsi martelé Anouar Kbibech, regrettant une « instrumentalisation politique de la religion musulmane présentée comme une menace pour le 'vivre ensemble ».

« Les musulmans sont en droit d'exiger la reconnaissance de leur contribution citoyenne, par leur travail et leurs sacrifices, comme tous les autres citoyens, à la construction et à la prospérité de leur pays », a-t-il ajouté.

Introduisant le colloque, le cardinal André Vingt-Trois avait ainsi souligné l'importance de la contribution des principales religions au débat sur la laïcité. « Il serait étonnant de faire abstraction de ceux qui en sont les partenaires », a-t-il dit tout en mettant en garde contre le risque de traiter les religions de manière uniforme.

(1) Animée par Philippe Gaudin, philosophe et membre de l'Institut européen des sciences religieuses, elle a réuni un représentant de chaque culte : Mgr Hippolyte Simon, pour la Conférence des Évêques de France, Jean Daniel Roque pour la Fédération protestante de France, Carol Saba pour l'Assemblée des Évêques orthodoxes de France, le rabbin Haïm Korsia pour le Grand Rabinat de France, Anouar Kbibech pour le Conseil français du culte musulman et Pierre Arènes pour l'Union bouddhiste de France.

Anne-Bénédicte Hoffner et Loup Besmond de Senneville